



Décision du Président n°2024 CST 033

Thème : Culture

Objet : Convention de mise à disposition de salles et matériels avec l'Association Muses & Co

Pôle : Cohésion Sociale et Territoriale

Contexte :

Dans le cadre de l'organisation d'un stage d'été destiné aux élèves de Conservatoire, la Communauté de Communes du Briançonnais met à disposition de l'association Muses and Co du dimanche 18 au samedi 24 août inclus, des salles permettant aux stagiaires de travailler le violon, le violoncelle, le piano, la formation musicale, la musique de chambre et le chant choral.

Ceci exposé :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-17 et L5211-20 ;
- VU** la décision préfectorale n° 05-2022-12.19.00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, compétente dans le cadre de la construction, de l'entretien et du fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-48 du 24 juillet 2020 portant délégations du Conseil au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels figurent la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés et accords cadre de fournitures et de services dans la limite du montant maximal fixé pour la passation des marchés en procédure adaptée, (soit à ce jour 214 000 € H.T.) lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- VU** la convention de mise à disposition de salles et de matériels avec l'Association Muses & Co
- CONSIDÉRANT** l'action du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Briançonnais ;
- CONSIDÉRANT** la volonté de la Communauté de Communes du Briançonnais de développer la politique culturelle sur le territoire ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver la convention de prestation de service avec l'association Muses & Co pour l'organisation d'un stage d'été pour la période du 18 au 24 août 2024 pour une somme globale de 800,00 € nets (huit cents euros) incluant la location de 7 salles du Conservatoire à rayonnement intercommunal du Briançonnais.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le 07 FEV. 2024

Le Président,

Arnaud MURGIA



07 FEV. 2024

Date de publication :

Date de Transmission en Préfecture : 07 FEV. 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



AR Prefecture

005-240500439-20240207-DP2024CST033-DE
Reçu le 07/02/2024
Publié le 07/02/2024

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SALLES ET DE MATÉRIELS DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL DU BRIANÇONNAIS À L'ASSOCIATION MUSES AND CO

Entre

D'une part,

La Communauté de Communes du Briançonnais, sise les Cordeliers, 1 rue Aspirant JAN à Briançon (05100), représentée par M. Arnaud MURGIA, Président, dûment habilité à signer par décision n° 2020-48 du 24 juillet 2020,

Et

D'autre part,

L'association Muses and Co représentée par son Président M. Jean-François MICHEL, sise 120 rue du Colombier à Saint Paul les Romans (26750)

Vu la demande de l'association Muses and Co de louer des salles au sein du conservatoire pour organiser un stage de musique classique ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-59 du 09 mai fixant les tarifs 2023-2024 du Conservatoire ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La Communauté de Communes du Briançonnais met à disposition de l'association Muses and Co du dimanche 18 au samedi 24 août 2024 inclus, des salles permettant aux stagiaires de travailler le violon, le violoncelle, le piano, la formation musicale, la musique de chambre et le chant choral, dans le cadre d'un stage d'été à destination d'élèves de conservatoires :

- Albert ROUSSEL Rez-de-chaussée (piano et chant choral) – Capacité : 50 personnes y compris le professeur.
- Bartoloméo CRISTOFORI 1^{er} étage (cours de piano)
- Sofia GUBAÏDULINA 1^{er} étage (formation musicale et travail individuel d'un stagiaire)
- Johannes BRAHMS 1^{er} étage (cours de piano)
- Heitor VILLA-LOBOS 1^{er} étage (accompagnement piano et travail individuel)
- Eugène YSAÏE 1^{er} étage (cours de violon)
- Astor PIAZZOLLA 1^{er} étage (cours de violoncelle)

Article 2 : Conditions financières

Le coût de la location pour la période citée se définit comme suit :

- Albert ROUSSEL Location du 18 au 24 août 2024 : 200€
- Bartoloméo CRISTOFORI Location du 18 au 24 août 2024 : 100€
- Sofia GUBAÏDULINA Location du 18 au 24 août 2024 : 100€
- Johannes BRAHMS Location du 18 au 24 août 2024 : 100€
- Heitor VILLA-LOBOS Location du 18 au 24 août 2024 : 100€
- Eugène YSAÏE Location du 18 au 24 août 2024 : 100€
- Astor PIAZZOLLA Location du 18 au 24 août 2024 : 100€

Soit un coût total de 800€ pour la location de 7 salles du Conservatoire de Briançon pour la période du 18 au 24 août 2024.

Article 3 : Modalités pratiques

La mise à disposition des salles susnommées est consentie du dimanche 18 août 2024 à 17h au samedi 24 août 2024 à 18h.

Un agent de la Communauté de Communes du Briançonnais aura la charge d'accueillir l'association Muses and Co le vendredi 16 août 2024 à 16h et remettra à M. Jean-François MICHEL le badge permettant l'accès au Conservatoire et aux salles mises à disposition.

Un état des lieux sera fait lors de la remise du badge et lors de la restitution de celui-ci le lundi 26 août 2024 à 10h.

En cas de dégradation, l'association Muses and Co se verra contrainte de rembourser à la Communauté de Communes du Briançonnais la remise en état du matériel et des salles.

Article 4 : Assurance

L'association Muses and Co doit disposer d'une assurance Responsabilité Civile et fournir une attestation en cours de validité à la Communauté de Communes du Briançonnais.

Fait à Briançon, en 2 exemplaires, le

Le Président de l'association Muses and Co

Le Président,

Jean-François MICHEL

Amaud MURGIA

